

# VIVENDI : PhiTrust veut le maintien du droit de vote simple chez Vivendi

25/03/15 à 19:23 - Reuters [0 Commentaire\(s\)](#)



*PhiTrust veut le maintien du droit de vote simple chez Vivendi | Crédits photo : Reuters*

PARIS, 25 mars (Reuters) - La société de conseil aux actionnaires PhiTrust Active Investors a indiqué mercredi avoir fait inscrire à l'assemblée générale (AG) de **Vivendi** une résolution sur le maintien du droit de vote simple associé aux actions du groupe de médias français.

PhiTrust explique que cette résolution a été inscrite à l'ordre de l'AG du groupe français

prévue le 17 avril afin qu'elle puisse être intégrée dans les statuts de **Vivendi** si les actionnaires votent en sa faveur.

"Cette résolution entre dans le cadre du débat ouvert par la loi française dite "loi Florange" du 29 mars 2014 qui fait du droit de vote double le régime commun aux actions nominatives des sociétés cotées", souligne la société de conseil dans un communiqué.

PhiTrust estime ainsi que "le droit de vote double ne respecte pas la proportionnalité exacte entre le capital investi par un actionnaire et les droits de vote dont il dispose."

"**Vivendi** est la seule société (du CAC 40, ndlr) dont le capital n'est pas contrôlé par l'Etat, qui veuille mettre en place des droits de vote double", fait aussi savoir PhiTrust.

(Matthieu Protard)

LA PÉDAGOGIE EN ASSOCIATION AVEC **\*BINCK.FR**

Retrouvez la définition de ce(s) mot(s) clé(s) en Bourse avec notre lexique complet :

*actions nominatives - CAC 40*